

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2018, ouverte à 20H10

L'an deux mil dix huit et le trois décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, le 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM.BESSON, CHAMBAZ, DESREUMAUX, DORIS, GOBO, LEMERCIER, MEDAVIT

Mmes DORIS, SCIMONE et M. MASNADA Maire.

M. Régis DESREUMAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ce que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau et d'assainissement métropolitains 2017,
 - Plan Communal de Sauvegarde : Reserve Communale et règlement
 - FRANCAS approbation de la convention
 - Salle polyvalente : Règlement et cautions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'intégrer tous ses points à l'ordre du jour.

CLECT : ADOPTION DES RAPPORTS DU 2 OCTOBRE ET 15 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal les 2 rapports.

La commune est concernée uniquement par le rapport du 2 octobre sur la GEMAPI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les 2 rapports.

PLUI : AVIS DES COMMUNES SUR LE PROJET DE PLUI ARRÊTÉ

Le 28 septembre dernier le projet du PLUI à été arrêté.

Il est demandé aux communes métropolitaines de donner son avis par délibération

Après débat le Conseil Municipal décide 8 voies pour et 2 abstentions d'émettre un avis favorable au projet PLU mais assortie de recommandation.

SUBVENTIONS COMMUNALE

Le Secourt Populaire, ADTC, la Ligue contre le cancer, Locomotive, le sous des écoles de St Pierre de Mésage nous ont fait une demande de subvention.

Après lecture des bilans le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de :

- Le Secours Populaire = 150€
- Locomotive = 50€
- La Ligue contre le cancer : 50€
- Le Sous des écoles de St pierre de Mésage : 600€

Celles-ci seront versées en 2019

RAPPORT ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICE PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT METROPOLITAINS

Monsieur le maire présente le RPQS métropolitain 2017 qui doit être validé par toutes les communes faisant partie de Grenoble Alpes Métropole

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de validé le RPQS métropolitain 2017.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : RESERVE COMMUNAL ET REGLEMENT

La commune étant en train de mettre à jours son Plan Communal de Sauvegarde, le Conseil Municipal doit délibéré pour la mise en place de la réserve communal et du règlement qui la régie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la mise en place de la réserve communale ainsi que du règlement qui sera mis en place.

FRANCAS : CONVENTION 2018-2019

Dans le cadre de l'accompagnement périscolaire, nous avons fait appel au FRANCAS pour la mise à disposition d'un agent.

Une convention est établie entre les FRANCAS et la commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de signer cette convention.

SALLE POLYVALENTE : CAUTIONS ET REGLEMENT

Il y a nécessité de changer le règlement de location de la salle polyvalente notamment les cautions est la gestion du matériel et de la vaisselle

Après débat le Conseil décide de mettre en place une caution de 500€ pour la casse et dégradation du matériels et bâtiment.

Une caution de 150€ pour le ménage (l'utilisateur n'est pas dispensé à faire le ménage, cette caution entre en cause si nous estimons que celui-ci est mal ou pas fait).

Le prix de la location quand à elle passe de 200€ à 250€

Une clause apparaîtra dans la convention de location, elle concernera la vaisselle (couverts, verres, assiettes...etc.), pour chaque ustensile non rendu il sera appliqué un tarif à chacun

QUESTIONS DIVERSES

Les nouveaux propriétaires de la maison situé au Hameau du Pont nous ont demandé s'ils pouvaient acheter le bout de parcelle communale situé devant leurs garage.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande, par contre tout les frais (notaire, géomètre..) seront à leur charge, quand au prix de vente de la parcelle, la commune se rapprochera des services d'évaluation des domaines.

SEANCE CLOTURE A 22H15

ST PIERRE DE MESSAGE,
Le 04 décembre 2018.

Le Maire,
Christian MASNADA

